



LE JOURNAL DES OFFICIERS MARINIERS DU NORD-FINISTERE



02 98 22 10 15

Courriel

aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Sites internet

aom-29-nord.com
et fnom.com

Facebook

Aom-29-Nord

Permanences de l'AOM29N

au Cercle de la Marine.

Tous les matins
de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :

dossiers maladies professionnelles
(prise de rendez-vous conseillée)



N° 126 - DECEMBRE 2023

Chers officiers mariniers,
Chers adhérents, chères adhérentes,

EDITO
Denis Le Page
Président de l'aom Nord-Finistère

Cette année 2023 a été riche en événements.

On observe de par le monde une recrudescence des conflits et des violences.

En effet, parallèlement à la guerre entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza et l'invasion russe de l'Ukraine qui aura deux ans en février 2024, des conflits armés de grande ampleur se déroulent actuellement au Burkina Faso, Somalie, Soudan, Birmanie, Nigeria et Syrie.

Au vu de ces situations, nos soucis quotidiens peuvent paraître bénins.

Il n'en est rien.

La revalorisation de 5,2% annoncée pour le mois de janvier est certes une bonne nouvelle mais elle ne couvre pas l'augmentation légale qui serait d'au moins 5,35% conformément à l'article L161-5 du code de sécurité sociale. Les prix flambent, les prix de l'alimentaire sont encore sujets à une envolée à deux chiffres entre juillet 2022 et juillet 2023. En outre, l'augmentation des dépenses contraintes, taxe foncière, assurances et mutuelle, coût de l'énergie, gaz, électricité, carburants, impactent fortement notre pouvoir d'achat. A se demander si nos pensions ne sont pas devenues hybrides elles aussi.

En 7 ans, la perte de notre pouvoir d'achat s'élève à 8,4% en moyenne et à plus de 10 % pour les retraités ayant subi l'augmentation de la CSG en 2017.

La paupérisation des retraités les plus modestes s'accroît de manière exponentielle.

Le pôle des retraités de la fonction Publique auquel adhèrent la FNOM, l'ANR (la poste/Orange), l'UNR (Police), l'UNPRG(Gendarmerie), l'UNSOR, déplorent que les retraites soient toujours considérées comme des variables d'ajustement.

La suppression en catimini des chèques vacances pénalise une fois de plus les retraités les moins pourvus d'entre nous.

Concernant les officiers mariniers, des avancées sont observées, notamment pour la reconnaissance des maladies professionnelles des anciens militaires, et en particulier pour l'anxiété amiante après nos résultats auprès des tribunaux et du conseil d'Etat. Sur 247 dossiers, on peut compter 143 dossiers indemnisés, 30 rejetés pour prescription quadriennale, 5 dossiers annulés pour raisons diverses.

Restons vigilants !

Les membres du conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année tout en ayant une pensée pour ceux qui sont isolés ou en souffrance.

Recevez également nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Amitiés marines
Votre président

Conférence des présidents des sections de l'aom du Nord-Finistère Saint Renan - 18 novembre 2023

Le samedi 18 novembre, l'aom Nord-Finistère organisait sa conférence annuelle des présidents de section, réunion statutaire, véritable conseil d'administration de l'association et assemblée générale des adhérents par délégation.

La logistique était organisée de main de maître par la section locale présidée par **Michel Fumaz**, au centre culturel Guyader de Saint Renan.

Le président **Denis Le Page** et les membres concernés du conseil d'administration ont rendu compte des activités de l'association : participation aux réunions locales et de la fédération nationale, situation des effectifs, bilan financier, compte rendu des vérificateurs aux comptes, quitus à la trésorière, maladies professionnelles et anxiété amiante.

L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement du quart sortant parmi les membres du conseil d'administration. **Isabelle Taloc** et **Patrick Brassat** ont été réélus.

Gérard Bohn, trésorier-adjoint de la fédération, représentait **Christian Lombardo**, nouveau président de la FNOM.

Tout au long des diverses interventions, les participants ont posé des questions pertinentes.



de gauche à droite : Le maire de St Renan, Michel Fumaz, Denis Le Page, Didier Le Gac, Gérard Bohn, Dominique Lamotte



Didier Le Gac, député, nous a renouvelé son soutien

**Conférence des présidents des sections de l'aom du Nord-Finistère
Saint Renan - 18 novembre 2023**

Le président a ensuite accueilli les invités, **Gilles Mouneau**, maire de St Renan et **Didier Le Gac**, député de la 3ème circonscription du Finistère qui nous a renouvelé son soutien.

Le **major conseiller de l'amiral Ceclant** a fait une présentation de la Marine Nationale actuelle.

Des membres du pôle des retraités étaient également présents. Cette réunion s'est conclue autour d'un repas fraternel et convivial servi au manoir de Curru où nous a rejoint **Philippe Paul**, sénateur du Finistère



Le major conseiller de l'amiral Ceclant



Le président Denis Le Page
et Philippe Paul, sénateur du Finistère



Repas au manoir de Curru



Médaille de la Défense Nationale Agrafe « essais nucléaires »

Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'aom29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné. N'hésitez pas à prendre contact avec l'aom29N.



Rechercher un camarade adhérent sur le site internet de la FNOM

En vous connectant sur le site internet de la FNOM (fnom.com) Onglet "Annuaire" - "Recherche adhérent" - Saisir son nom puis le code S'il est adhérent à la FNOM, son nom apparaît ainsi que son association d'appartenance. Pour connaître sa section ou ses coordonnées, contacter le responsable du fichier de l'aom29N fichier.adherents.aom-nord-finistere1@orange.fr pour autorisation de mise en relation.

Ils ont rejoint ces derniers mois l'aom Nord-Finistère

(depuis octobre 2023)

CAP Bertrand - CAROFF Gaël - CRAVA Clément - FLOC HLAY Christian
FRETIGNY Tony - GAILLIEN Quentin - GUIMBARD André-Alain - KERBRAT
Claude - PACE Daniel - PRIGENT Henri (DETEC) - PRIGENT Henri (Fourr)



Ils nous ont quittés récemment

Toutes nos condoléances aux familles

(depuis octobre 2023)

CHARTRAIN Christian - LE CORRE Marie-Michèle - PRONOST Aline - NEA Rose - FILY Yvon
ILY Jean - LE RU Yves - KERBERENES Roger - CARIOU François - KERBOUL François
LE GALL Alfred - BOURVA Claude - ROPARS Germaine - LE JEUNE Pierre

Escale du Ponant (Cercle)

Mise à jour des cartes d'adhérents du Cercle en 2024

En 2024, lors du renouvellement des vignettes, il sera effectuée une mise à jour de l'ensemble des dossiers des adhérents.

Il faudra fournir une copie du titre de pension/ réversion ainsi qu'une copie du livret de famille, certificat de concubinage ou pacs. Une photo récente sera également à fournir.

Les cartes changeront de format.



Retraités du public privés de chèques-vacances : le ministre répond au sénateur Philippe Paul

22 novembre 2023 (source Le Télégramme)

À la suite de l'article consacré aux fonctionnaires et militaires à la retraite, désormais privés de chèques-vacances, le sénateur finistérien Philippe Paul nous adresse un courrier que lui a transmis le ministre de la Transformation et de la Fonction publique.

Les fonctionnaires et militaires à la retraite ne sont plus éligibles aux chèques-vacances.

Depuis le 1er octobre 2023, les fonctionnaires et militaires retraités ne peuvent plus bénéficier de chèques-vacances. Les différents ministères devant réduire leur budget de 5 %, celui de la Transformation et de la Fonction publiques a donc pris la décision de ne rendre éligibles aux chèques-vacances que les agents de l'État en activité.

Dès la fin du mois d'août, le sénateur finistérien LR (Les Républicains) Philippe Paul avait alerté le ministre de Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, sur « les conséquences négatives en matière de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires civils de l'État et les militaires retraités de la décision du gouvernement de les exclure, à compter du 1er octobre, du bénéfice des chèques-vacances ».

Dans un courrier daté du 25 octobre, Stanislas Guerini lui confirme avoir fait le choix de "**recentrer le bénéfice des chèques-vacances sur les actifs**". Il précise également que « les agents retraités ayant ouvert un plan d'épargne chèques-vacances avant cette date (du 1er octobre) poursuivront leur épargne mensuelle pour la durée restant à courir, ce qui signifie que les dernières attributions de chèques-vacances **cesseront en octobre 2024**.



Les nouvelles primes dans la Marine Nationale

Avant	Au 1er octobre 2023															
<input type="checkbox"/> ICM <ul style="list-style-type: none"> ○ Taux base et particuliers ○ Affectation, logement 	<input type="checkbox"/> IEM <p>L'indemnité d'état militaire (IEM) reprend l'architecture de la partie de l'ICM versée à tous les militaires sans condition de logement ni de lieu d'affectation. Son montant est forfaitisé selon la catégorie de grade et la composition du foyer fiscal.</p>															
	<input type="checkbox"/> IGAR <p>L'indemnité de garnison (IGAR) indemnise tous les militaires qui ne sont pas logés gratuitement par l'administration (militaire ou non) quelle que soit leur situation personnelle (marié, célibataire, pacsé + ou - de 2 ans, ...).</p>															
<input type="checkbox"/> MICM	<input type="checkbox"/> ICT * <p>L'indemnité compensatrice transitoire (ICT) indemnise le militaire qui perçoit au titre de l'IEM et l'IGAR une rémunération inférieure à celle qu'il percevait précédemment avec l'ICM et la MICM.</p>															

<input type="checkbox"/> Primes de qualification	<p>Sous-officiers 4 balises</p> <p>Balise 1 : brevet élémentaire (5% SDBB**) Balise 2 : brevet supérieur (6% SDBB**) Balise 3 : diplôme de qualification supérieure (6% SDBB**) Balise 4 : diplôme de qualification de haut niveau (200€)</p>															
<input type="checkbox"/> Prime de service	<input type="checkbox"/> 3PM															
<input type="checkbox"/> Prime de haute technicité	<p>Officiers : 2 niveaux</p> <p>Niveau 1 : niveau EMS 1 (16% SDBB**) Niveau 3 : niveau EMS 2 (28% SDBB**)</p>															

<input type="checkbox"/> 16 indemnités (dont les primes d'embarquement, les primes à l'air, la prime parachutiste, la prime de technicité de haute montagne, l'indemnité spéciale de sécurité aérienne ..)	<input type="checkbox"/> PCSMIL <p>14 primes de compétences spécifiques attribuées sous conditions de qualification, d'affectation, d'aptitude et de mise en œuvre effective.</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Combattant terrestre</td> <td><input type="checkbox"/> Maintenance des aéronefs</td> <td><input type="checkbox"/> Mise en œuvre du nucléaire</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Haute montagne</td> <td><input type="checkbox"/> Appontage de nuit</td> <td><input type="checkbox"/> Combattant parachutiste</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dépiégeage militaire</td> <td><input type="checkbox"/> Force de surface</td> <td><input type="checkbox"/> Combattant parachutiste spécialisé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Navigation aérienne</td> <td><input type="checkbox"/> Forces sous-marines</td> <td><input type="checkbox"/> Plongeur militaire</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Sécurité aérienne</td> <td><input type="checkbox"/> Electronicien de sécurité aérienne</td> <td></td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Combattant terrestre	<input type="checkbox"/> Maintenance des aéronefs	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre du nucléaire	<input type="checkbox"/> Haute montagne	<input type="checkbox"/> Appontage de nuit	<input type="checkbox"/> Combattant parachutiste	<input type="checkbox"/> Dépiégeage militaire	<input type="checkbox"/> Force de surface	<input type="checkbox"/> Combattant parachutiste spécialisé	<input type="checkbox"/> Navigation aérienne	<input type="checkbox"/> Forces sous-marines	<input type="checkbox"/> Plongeur militaire	<input type="checkbox"/> Sécurité aérienne	<input type="checkbox"/> Electronicien de sécurité aérienne	
<input type="checkbox"/> Combattant terrestre	<input type="checkbox"/> Maintenance des aéronefs	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre du nucléaire														
<input type="checkbox"/> Haute montagne	<input type="checkbox"/> Appontage de nuit	<input type="checkbox"/> Combattant parachutiste														
<input type="checkbox"/> Dépiégeage militaire	<input type="checkbox"/> Force de surface	<input type="checkbox"/> Combattant parachutiste spécialisé														
<input type="checkbox"/> Navigation aérienne	<input type="checkbox"/> Forces sous-marines	<input type="checkbox"/> Plongeur militaire														
<input type="checkbox"/> Sécurité aérienne	<input type="checkbox"/> Electronicien de sécurité aérienne															

Reste à savoir lesquelles seront prises en compte pour la retraite...

Demande d'Attribution de la carte du combattant aux sous-mariniers des SNLE

Un adhérent de la section de Saint-Pol-de-Léon a renouvelé auprès de Mme Sandrine Le Feur, député finistérienne, la demande de l'octroi de la carte du combattant pour les sous-mariniers des SNLE.

"Nous effectuions nos missions durant la « guerre froide » à portée de missiles de l'ennemi présumé. Peut-être aurait-il fallu tirer un missile pour être considéré comme ancien combattant, mais alors nous n'aurions plus été dans l'esprit de la dissuasion".

A savoir : En l'état actuel du droit, il y a une distinction entre posture opérationnelle, qui est remplie par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et la participation effective à une opération extérieure. Il est considéré que par nature les SNLE n'ont jamais vocation à être effectivement engagés dans des conflits visés par les textes ouvrant droit à la carte du combattant ou au titre TRN, cela ne fait pas partie de leurs missions, à la différence des SNA. Le gouvernement considère qu'il en va de la cohérence de notre doctrine de reconnaissance à l'endroit de ceux qui participent effectivement à un conflit, c'est en tous cas ce qu'il a répondu un peu plus tôt dans l'année à d'autres questions sur ce sujet.

Attendons la réponse.

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/16/Q/E/13207>



16ème législature

Question N° : 13207	De Mme Sandrine Le Feur (Renaissance - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > Carte du combattant pour les sous-mariniers	Analyse > Carte du combattant pour les sous-mariniers.
Question publiée au JO le : 28/11/2023		

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feur interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur les anciens sous-mariniers de la Force océanique stratégique (FOST). Embarqués sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins au cours de la période dite de « guerre froide », les conditions particulières et exigeantes dans lesquelles s'exerce leur métier et le caractère essentiel des missions conduites par ces personnels ne sont plus à démontrer. Ces décennies se sont en outre caractérisées par de fortes tensions géopolitiques se traduisant notamment en une course à l'armement, en particulier atomique et des guerres régionales ponctuelles. Les affrontements entre deux blocs n'étaient pas qu'idéologiques, l'expression équilibre de la terreur a d'ailleurs été utilisée pour désigner cette période au cours de laquelle planait le danger d'une guerre nucléaire. Elle n'eut fort heureusement pas lieu mais les sous-mariniers étaient aux avant-postes, la FOST étant la composante principale de la force nucléaire stratégique du pays. Les articles L. 311-1 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoient l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant participé aux opérations mentionnées aux articles R 311-1 à R 311-20 du même code. Pour ce qui concerne le titre de reconnaissance de la Nation (TRN), les conditions de son attribution sont prévues par les articles R 331-1 à R 331-5 du CPMIVG. Elle lui demande dans quelle mesure le Gouvernement pourrait reconnaître aux sous-mariniers des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) le titre de reconnaissance de la Nation et l'obtention de la carte du combattant.

Retraite : + 5,2 % Les pensions de retraite sont indexées sur l'inflation et réévaluée en conséquences chaque 1er janvier. Pour 2024, l'augmentation sera de 5,2%, tous régimes confondus. Les retraites complémentaires gérées par l'Agirc-Arrco sont, elles, revalorisées de 4,9% au 1er novembre dernier.

Smic : Au 1er janvier, la revalorisation automatique du salaire minimum en France devrait être de l'ordre de 1,7%. Le SMIC net pour un temps plein, actuellement de 1383 € net, augmenterait ainsi d'environ 23 €, à près de 1 406 euros net.

Médecins : augmentation de la consultation : La consultation des généralistes est passée au 1er novembre dernier de 25 à 26,50€ et celui des spécialistes de 30 à 31,50€.

Réparabilité : Bonus doublé et étendu : Le dispositif d'aide à la réparation passera au 1er janvier de 25 à 50€ pour les lave-linge, les sèche-linge et les lave-vaisselle, à 40€ pour les aspirateurs et à 60€ pour les téléviseurs. Une vingtaine d'autres produits le verront augmenter. Le remplacement d'un écran de smartphone bénéficiera d'un bonus de 25€. Il suffit de se rendre chez un réparateur agréé, le montant est automatiquement déduit de la facture, de manière lisible. Un bonus réparation sur les textiles et les chaussures repose sur le même principe. Le cordonnier agréé pourra vous faire un rabais de 8€ pour un patin de chaussures ou un couturier un rabais de 7€ pour réparer un accroc dans un vêtement.

La Poste : Au 1er janvier le timbre vert passera à 1,29 €

Voiture d'occasion : Il est maintenant possible grâce à l'application SIMPLIMMAT, disponible gratuitement sur Google, de déclarer la vente, l'achat et l'immatriculation d'un véhicule d'occasion.

Vin : un effort de transparence. Les vigneronns devront afficher la liste de leurs ingrédients et un tableau nutritionnels via un QR code apposé sur l'étiquette. L'information n'est pas donc immédiatement visible.

Suppression du retrait de points pour les petits excès de vitesse : Le Ministre de l'intérieur a annoncé qu'il n'y aurait plus de retrait de points pour les excès de vitesse de moins de 5km/h à partir de 2024. En revanche l'amende sera maintenue.

Tickets restaurant et courses alimentaires : L'utilisation des tickets restaurant sera encore autorisée, cette année 2024, pour l'achat de denrées alimentaires.

Éco-prêt à taux zéro : La première ministre a confirmé que le dispositif d'aide à la rénovation énergétique sera prolongé jusqu'en 2027. Ce prêt permet d'emprunter jusqu'à 50 000 € sur 20 ans pour effectuer des travaux d'isolation et de remplacement de systèmes de chauffage.

Compostage des déchets organiques : Dès le 31 décembre 2023 le compostage sera obligatoire pour tous. Une mesure qui vise la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il appartient à votre collectivité de vous informer des modalités de mise en place de la collecte de tri.

Sobriété énergétique : une aide financière pour installer un thermostat connecté. Un thermostat connecté permet d'ajuster la température du logement. Vous pouvez désormais bénéficier d'une aide si vous faites installer ce dispositif chez vous. Cette aide financière est valable pour les propriétaires comme les locataires, sans conditions de revenus.

Soutien financier : une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. À compter du 1er décembre 2023, cette aide permettra à la victime de quitter rapidement son logement et faire face à des dépenses immédiates. Son montant dépendra des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Hommage au Second-Maître Fusilier Clément ELARD



Mardi 21 novembre, à Sibiril (29), le Chef d'Etat-Major de la Marine, Nicolas Vaujour, a présidé la cérémonie militaire rendant un hommage poignant au quartier-maître Fusilier Clément Elard, 26 ans, décédé le 9 novembre lors d'un exercice en Polynésie. Engagé en 2018, Clément avait commencé à servir au bataillon de fusiliers marins Amyot d'Inville. Il avait rejoint en 2020 la compagnie de fusiliers marins Bernier, à Lanvéoc, où il était toujours affecté.

La section des officiers mariniers de Saint-Pol-de-Léon avec son drapeau représentait les officiers mariniers du Nord-Finistère et la Fédération.

La cérémonie s'est déroulée devant la mairie en présence de ses proches et de 150 fusiliers marins, principalement de la compagnie "Bernier" de Lanvéoc et du bataillon "Amyot d'Inville" de Brest.

L'Amiral Vaujour a promu à titre postume le défunt au grade de second-maître après lui avoir décerné la médaille de la Défense nationale échelon or.

PMM Morlaix - Remise du fanion aux stagiaires

La cérémonie officielle de remise de fanion de la Préparation militaire Marine Duplex, moment fort dans le cycle d'instruction PMM, a eu lieu samedi 25 novembre en présence des familles, des personnalités dont le capitaine de vaisseau Marc Bourdilleau, commandant de la BAN Landivisiau, des porte-drapeaux et des élus; La section de Saint-Pol-de-Léon et son drapeau représentait l'AOM Nord-Finistère.

En s'adressant aux 39 stagiaires de la promotion 2023-2024 (12 filles et 27 garçons), le chef du Centre a souligné « l'importance de cette cérémonie de présentation au fanion qui rappelle les valeurs de la Marine : honneur, patrie, valeur, discipline ».

Le capitaine de corvette Arnaud Cueff, représentant le préfet maritime, commandant l'arrondissement maritime Atlantique, leur a ensuite remis le fanion dans une ambiance solennelle.

Comme à son habitude, les officiers mariniers de la section de St Pol de Léon ne manqueront pas d'encourager à nouveau les stagiaires de son secteur à l'issue de la formation en les mettant en valeur et en les conseillant dans leur cursus.



Assemblées générales des sections

Landivisiau

L'assemblée générale de la section de Landivisiau s'est déroulée le 26 novembre. Plus de 50 personnes étaient présentes.

Laurence Claisse, maire de Landivisiau, Jean-Marc Puchois conseiller départemental, Philippe Paul, sénateur du Finistère, le capitaine de vaisseau Marc Bourdilleau, commandant la BAN de Landivisiau, Le maître principal Christian Collingro président des officiers mariners de la BAN et Denis le Page président de l'AOM29N ont honoré de leur présence.

L'ensemble des invités ont salué le rôle essentiel des associations patriotiques pour le devoir de mémoire.



Jean-Bernard Boisseau à gauche passe le relais à Charles Dewailly

Au-delà des bilans moral et financier qui ont été validés, **Jean-Bernard Boisseau** qui a exercé la présidence de l'association pendant huit ans, a intronisé celui qui assurera désormais la relève à ce poste : **Charles Dewailly**, ancien premier-maître, moniteur simulateur de vol Rafale et lui même en passe de devenir pilote de ligne.



Assemblées générales des sections

Saint Pol de Léon

Les adhérents de la section des officiers mariniens de St Pol de Léon se sont retrouvés en assemblée générale annuelle dimanche 3 décembre, sous la présidence d'**Yvon Priou** et en présence de Stéphane Cloarec, maire, accompagné des conseillers aux associations et à la Défense.

Les différents sujets concernant les buts de l'Association des officiers mariniens du Nord-Finistère ont été abordés.

Les nombreuses activités organisées en 2023 ont été récompensées par l'adhésion de **6 nouveaux camarades pour 2024**, portant les effectifs à 79 adhérents.

Au-delà de la participation aux cérémonies patriotiques, les points forts de l'année ont été la visite du "Jacques Chevallier", nouveau navire ravitailleur de la Flotte, et la participation au rayonnement de la Marine Nationale par la mise en valeur et l'encouragement des jeunes stagiaires léonards de la Préparation Militaire Marine ainsi que la présence aux journées "Uniformes" organisées par la municipalité au profit de la jeunesse.



de g à dr : Serge Postec - Bruno Picart - Roger Rolland - Yvon Priou - Patrick Brassat

En fin de séance, les honneurs ont été rendues à **Yves Maurice**, porte-drapeau de la section, par Stéphane Cloarec, Maire, qui lui a remis l'insigne et le diplôme de porte-drapeau durant **30 années**, longévité dans la fonction assez rare qui représente quelques 300 hommages et représentations sous tous les temps.

La relève étant assurée, le récipiendaire cessera ses fonctions dans quelques jours, à l'aube de ses 85 ans.



de g à dr : Yvon Priou, président de la section, Yves Maurice et Madame, Serge Postec porte-drapeau

Assemblées générales des sections

Guipavas

L'assemblée générale de la section des officiers marinières de Guipavas s'est tenue le 10 décembre 2023 en présence de Philippe Paul sénateur du Finistère et de Fabrice Jacob, maire de Guipavas.

Le président Georges Simon a présenté les activités de la section durant l'année écoulée qui furent riches et variées et celles prévues en 2024. Une sortie est programmée en mai prochain : visite de la BAN Landivisiau avec déjeuner à Plouneventer et visite de la Chocolaterie à ST Thonan.

Par ailleurs le nombre d'adhérents est stable et s'élève au nombre de 144. Le tiers sortant, Georges Simon, Dominique Lamotte, Jean Péron et Nelly Tousch, a été réélu à l'unanimité

Le vice-président Dominique Lamotte, également président adjoint de l'AOM Nord Finistère, a rappelé à l'assistance que la revalorisation des retraites de 5,2% pour le 1^{er} janvier est loin du compte sachant qu'en 7 ans, la perte du pouvoir d'achat pour les retraités est environ de 10%.

Il a dénoncé la suppression des chèques vacances en catimini cet été pour les retraités militaires et de la Fonction Publique, cela pénalise les moins pourvus d'entre nous.

Il a ensuite présenté les activités de l'AOM Nord-Finistère et a fait part des avancées concernant les maladies professionnelles mais souligne que des difficultés persistent.

L'assemblée s'est suivie d'un pot de l'amitié avec la présence de Madame Graziella Melchior, députée de la 5^{ème} circonscription puis d'un déjeuner convivial pour 80 convives.



Ploudalmezeau

L'assemblée générale de la section des officiers mariniers de Ploudalmézeau s'est tenue le 10 décembre 2023 sous la présidence de **Michel Eozenou** en présence de **Marguerite Lamour**, maire de Ploudalmézeau.

Après le mot de bienvenue et le moment de recueillement observé à la mémoire de nos disparus de cette année, plusieurs points ont été abordés : les effectifs (85 adhérents),

la trésorerie, les activités 2023 et les prévisions 2024 dont 2 repas de cohésion. Il a été rappelé les buts et actions de la FNOM et de L'AOM29N , et la disponibilité des membres du bureau pour toute question préoccupant les adhérents.

Thierry Gauthier et **Michel Eozenou**, coprésidents, cessent leurs fonctions.

Michel Eozénou reste trésorier.

Vincent Barra, vice-président est candidat à la présidence.



A l'issue de l'assemblée, **Pierre Arzel** s'est vu remettre le diplôme de 3 ans de porte-drapeau (+3ans) par Madame la Maire.

Plougastel-Daoulas

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 4 novembre à l'espace Frézier.

La réunion a débuté par une minute de silence à la mémoire des disparus de la section.

L'effectif **est stable** et compte 150 adhérents.

La trésorerie est saine. Trois adhérents ont été indemnisés pour l'anxiété amiante.

Un don d'objets de représentation a été effectué par madame Zaro ; des tapes de bouche de

différents bâtiments que possédait feu son époux George, MP Mécanicien, ont été distribuées aux personnes ayant effectué ces affectations.

Le repas de cohésion habituel de fin d'année s'est déroulé le 14 novembre.



Cérémonies du 11 novembre 2023 dans les sections

Le Relecq Kerhuon

Ce jour du Samedi 11 Novembre 2023 le Maître Principal Charpentier **Maurice Ronvel** et le Maître Principal Boulanger **Edouard Rolland** ont été décorés de la médaille de la Défense nationale avec agrafes Essais Nucléaires et Défense par **Eric Roger**, président de la section.

Principal Charpentier **Maurice Ronvel** et le Maître



Landivisiau

Samedi 11 novembre, avaient lieu les cérémonies commémoratives de l'armistice de la Première Guerre mondiale, devant une nombreuse population landivisiaienne. Ce devoir de mémoire a eu lieu en présence des nombreuses associations d'anciens combattants de la ville dont la section landivisiaienne de l'AOM29N, de Laurence Claisse, maire, du capitaine de frégate Marlier, chef du service technique de la Base aéronavale de Landivisiau, de Maurice Khadine, doyen des anciens combattants. De nombreuses lectures ont été réalisées par des lycéens, mais aussi par Katell Dewailly du lycée Naval de Brest. Le ravivage de la flamme a été réalisé par Maurice Khadine et Manech Guedard, du collège Saint-Joseph.



Kerlouan



Un détachement de 44 marins du patrouilleur de haute mer "Premier-Maître L'Her", sous le commandement du capitaine de corvette Ludovic Foernbacher ainsi qu'un autre de 3 marins de l'antenne marine de Lanveur participaient à la cérémonie.

Après le dépôt de la flamme du souvenir par les enfants des écoles, la cérémonie s'est poursuivie par la remise de la médaille de la défense nationale, échelon bronze, avec agrafe « Mururoa » à **Jean Pierre Aballéa**, MP Fourrier, adhérent de la section, par le commandant du "PM L'Her".



Ouessant

La cérémonie du 11 novembre était organisée par l'UNC et la section des officiers mariners.

A l'issue de cette cérémonie et après le pot de l'amitié offert par la mairie avait lieu le repas au restaurant La duchesse Anne.

Cette année le Chacal, B.E de la marine, parrainé par la commune d'Ouessant était représenté par son jeune commandant le lieutenant de Vaisseau Marc Kowalik et son mécanicien. Était aussi présente une délégation de la gendarmerie



de gauche à droite : un gendarme, **Rolland RIO** adhérent AOM , Robert Quantin Président UNC et adhérent AOM



de gauche à droite : Le commandant du "Chacal" Marc Kowalik et Denis Palluel Maire d'Ouessant.

Lesneven

Près de 200 personnes ont pris part au cortège parti de la mairie vers le Monument aux morts emmené par les sonneurs du bagad Kornog, les porte-drapeaux, le conseil municipal des enfants (CME), les élus, les anciens combattants, officiels et civils. La cérémonie était menée par le Général (2S) Robert Thomas.

A cette occasion, le major (retraité) détecteur navigateur **André Denniel** s'est vu remettre la médaille de reconnaissance du titre de la nation pour sa participation à des opérations extérieures au cours de sa carrière dans l'aéronavale de 1980 à 1996, décoration remise par Joseph Habasque, président de la Section des officiers marins de Lesneven.



L'Hôpital Camfrout

La cérémonie du 11 novembre 2023 s'est déroulée à L'Hôpital-Camfrout sous l'impulsion des associations patriotiques

Une trentaine de personnes se sont rassemblées ainsi qu'une dizaine d'enfants qui ont reçu, en cadeau, un petit drapeau français offert par la Mairie.

Le maître de cérémonie était **Jean-Claude LAOT**, MP Elect adhérent officier marinier et président de l'UNC.

Le porte drapeau des Officiers Marins était le PM Méarm (retraité) **Bruno Moallic**.

Le Maire et deux enfants de la commune ont déposé les gerbes de fleurs au Monument aux Morts et au cimetière de la commune, sur les tombes de quatre aviateurs anglais.



GUILERS

Lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, le maire, Pierre Ogor, a remis deux insignes de porte-drapeau à **Vincent Bouchez et Gilles Dufrechou**

adhérents de la section des Officiers mariniers et Anciens combattants de Guilers/ Bohars ».

Ce 11 novembre était également le jour du traditionnel repas des officiers mariniers organisé par les bénévoles de la section.

Au menu, le fameux « Cochon grillé Patriotique ».

Encore une fois, ce fut un succès.

90 personnes ont répondu présent.



"Ce jour est devenu un jour incontournable et nous ne manquerons pas de nous réunir à nouveau à cette même date en 2024 en plus du traditionnel Méchoui prévu le 23 juin à Roz-Valan Bohars.

L'année 2024 sera également forte en émotions puisqu'elle marquera le 80e anniversaire du débarquement et de la Bataille de Normandie, et « Guilers fait son entrée » profitera de cette occasion pour fêter en même temps le 80e anniversaire de sa libération avec les Associations volontaires dont bien entendu la nôtre" annonçait le président Hervé Corduan.

Rendez-vous le 21 janvier 2024 pour l'assemblée générale.

Gouesnou

"Après une période très difficile due au COVID et autres, il nous faut reprendre pied.

Après la cérémonie du 11 novembre, avec la représentation de la FOST, sur Gouesnou, nous avons dégusté un Cochon grillé, un moment simple avec nos adhérents, nous étions 80 personnes avec des invités de Guipavas".



Marc Privé Président de la section de Gouesnou avec Jean-Charles Larsonneur, député

Ploudalmezeau

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, la médaille du mérite UNC a été remise au Maître-Principal **Yves GUENA** (à droite sur la photo) pour services rendus. Il fait également partie du bureau de la section des officiers mariniers de Ploudalmezeau où il exerce les fonctions de porte drapeau suppléant et délégué de quartier.



Lannilis



Baie de Morlaix



Guipavas

Lors de la cérémonie, Maurice UGUEN (ancien maître-principal commis) a été décoré de la médaille commémorative pour les opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie.



Saint Pol de Léon

Les hommages et honneurs ont été rendus par les adhérents qui représentaient la section dans plusieurs villes du secteur et avec l'avantage de pouvoir utiliser 2 drapeaux, l'ancien "présentant une belle patine !".



à Saint-Pol-de-Léon



à Santec



à Saint-Pol-de-Léon avec un détachement de la PMM de Morlaix



à Plougoum



à Sibiril



à Roscoff

FLM "SUFFREN"

Au lendemain du retour de déploiement du nouveau sous-marin qui a repris son nom, l'ancienne **frégate lance-missiles Suffren** a fait ses adieux, mercredi 4 octobre, à la rade de Toulon. Tractée par le remorqueur italien Sea Dream, la vieille coque, longue de 157.6 mètres pour une largeur de 15.5 mètres, est désormais en route pour le port de Bordeaux, où elle va être déconstruite par un groupement d'entreprises comprenant les sociétés Cardem (groupe Vinci), Sinadec Environnement et SIRMET. Ce groupement a été retenu cet été, à l'issue d'un appel d'offres, pour éliminer huit grands bâtiments désarmés de la Marine nationale. L'ex-Suffren est le premier d'entre eux. Il sera découpé dans la forme de radoub de la zone de Bassens, où ont déjà été déconstruits l'ancien porte-hélicoptères Jeanne d'Arc et l'ex-croiseur Colbert, qui y disparurent en 2016 et 2018.

(source Mer et Marine)



Un SNLE a été aperçu dans la rade de Cherbourg !

23 novembre 2023.

Un fait qui n'est évidemment pas inédit dans les eaux de ce port militaire.

Mais de quel bateau s'agissait-il ? L'enquête va finalement être rapide puisque le profil de cette embarcation ne correspond pas à un sous-marin de la Marine nationale en activité.

Résultat des courses, par élimination, le grand gagnant est...

le Terrible, l'un des six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de première génération, de la classe Redoutable.

Deuxième de la série, lancé le 12 décembre 1969, le Terrible est le dernier sur la liste pour être désossé. Et sa petite sortie dans la rade de Cherbourg est tout à fait normale.

Déjà aperçu en octobre, il était de nouveau en exercice dans le cadre de « manœuvres de coque » qui sont réalisées assez régulièrement dans le cadre d'entraînements et de formations.

À bord de remorqueurs-pousseurs, des marins au service des moyens portuaires de la base navale de Cherbourg répètent leurs gammes en s'entraînant sur ces prestigieux « vestiges ».



La "Garonne" bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain.

Ce BSAM, Bâtiment de Soutien et d'Assistance Métropolitain est le quatrième de la série.

Un équipage de 17 marins très réduit par rapport aux navires de l'ancienne génération.

La surveillance informatique est donc renforcée. Les consoles, au PC machine et en passerelle, sont des systèmes redondants, avec une alarme au moindre petit souci.

Réduction des coûts oblige, ce navire très puissant, capable de remorquer un sous-marin ou le Charles De Gaulle, fonctionne avec seulement 2 personnes à la passerelle et 1 personne au PC Machine.

Les BSAM sont aussi conçus pour naviguer sur toutes les mers du globe, avec une longue autonomie.

L'équipage ont aussi gagné en confort avec 12m² pour 4 bannettes... le luxe...



Frégate Multi-Missions "Bretagne"

C'était le 2 avril 2019, à Brest, que le Conseil régional de Bretagne avait officialisé son parrainage de la *Bretagne*, à travers la signature d'une charte entre le président de région, Loïg Chesnais-Girard, et le capitaine de vaisseau Yonec Fihey, commandant du navire-filleul. C'est la première fois qu'une région parraine un navire de la Marine nationale.

Les officiers mariners de l'association du Nord-Finistère espèrent qu'un jour la coupée leur sera ouverte pour découvrir la Marine d'aujourd'hui qui s'est construite avec l'expérience d'hier à laquelle ils ont contribué.

Les anciens de la Frégate ASM "Georges Leygues" période 2001/2006

En juin dernier, au centre de détente de Porspoder, trois anciens marins de la Frégate anti-sous-marine « Georges-Leygues » avaient organisé des retrouvailles pour les anciens membres de l'équipage y ayant servi entre 2001 et 2006, lors des campagnes autour du monde, aux côtés de la « Jeanne-d'Arc ».

L'initiative a été lancée par **Jean-Claude Le Boulc'h**, retraité, ancien secrétaire militaire et adhérent de la section de St Pol de Léon.

Dans ce projet, il était soutenu par **Christophe Dupouy**, ancien mécanicien d'armes anti-sous-marines, retraité lui aussi, et **d'Aurore**

Abiven (de son nom de jeune fille, Sevellec), ancienne maîtresse d'hôtel.

Ils souhaitaient organiser ce rassemblement pour retrouver l'esprit d'équipage très fort qui règne lors des longs déploiements sur les bateaux de la Marine, qui peuvent durer jusqu'à six mois. Pas moins de 74 anciens membres de l'équipage se sont retrouvés pour ce moment convivial et riche en souvenirs, 20 ans après.



De g à dr : Christophe Dupouy, Aurore Abiven et Jean-Claude Le Boulc'h

Si vous faites partie de cette période d'embarquement (et seulement si...), renseignements en rejoignant la **page Facebook [Retrouvailles GLG 2001/2006](#)**»



Coopérative



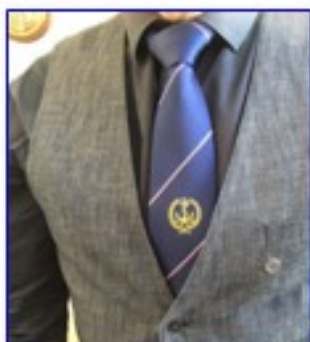
ECUSSON



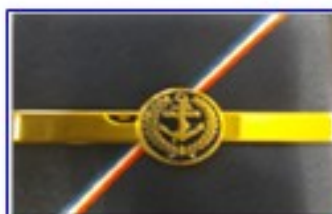
PIN'S



CASQUETTE BRODÉE



CRAVATE



EPINGLE de
CRAVATE



Autocollant vitrophanie 8 cm



CEINTURE AVEC
BOUCLE



MEDAILLON FNOM



TAPE DE BOUCHE
12,5 cm

Tarifs et commande :
secrétariat de l'AOM29N - 02 98 22 10 15



Association Officiers Mariniers Nord Finistère
02.98.22.10.15 Mail: aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Association des officiers marinières du Nord-Finistère
BCRM de Brest - Cercle de la base de Défense - 13 rue Yves Collet
CC 24 - 29240 BREST CEDEX 9
0298221015 - aom-nord-finistere@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHESION

Retraité		Actif		Veuve		Sympathisant	
----------	--	-------	--	-------	--	--------------	--

(cochez la case)

SECTION DE (au choix de l'adhérent) (voir en bas de page) _____

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone Fixe _____ **Portable** _____

Adresse Mail : _____

Grade et Spécialité : _____ **Année d'entrée au service** : _____

Année de fin de service : _____ **Année de naissance** : _____

Adhères-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers marinières ?

Laquelle ? _____ Numéro d'adhérent : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail (entourer la réponse) :

OUI	NON
-----	-----

Date et Signature :

Nota : Vos données personnelles alimentent le fichier des adhérents de l'association des officiers marinières du Nord-Finistère et de la Fédération Nationale des officiers marinières. En aucun cas elles ne seront communiquées à un tiers sans votre autorisation

Sections locales : Baie de Morlaix - Bourg-Blanc - Brest - Plouneour/Brignogan - Chateaulin - Corsen - Gouesnou
Guilers - Guipavas - Guisseny - Iroise - Kerlouan - Kernic - Landeda - Landerneau - Landivisiau - Lannilis - Le Drennec
Le Folgoet - L'Hopital Camfrout - Le Relecq-Kerhuon - Lesneven - Loperhet - Ouessant - Plabennec - Ploudalmezeau
Plougastel-Daoulas - Plouguerneau - Plouguin - Plouvorn - Plouzané - Porspoder - Portsall - St Pabu - St Pol de Léon - St Renan
St Thegonnec

Pour paiement de la cotisation par virement bancaire : **AOMR NORD-FINISTERE**
IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032
CCM BREST CENTRE SIAM

Le montant de la cotisation pour la section choisie vous sera communiqué dès réception de ce bulletin par le siège de l'AOM Nord-Finistère